



€ 745.000 | IXELLES | REF. 7045292



SURFACE TERRASSE

150 m²



SURFACE HABITABLE

170 m²



CHAMBRES À COUCHER

3



SALLE DE BAINS

2



SUPERFICIE TERRAIN

795 m²

Appartement ± 170m² dans immeuble Art-déco

 1050 Ixelles

Victoire-Junot vous propose EN EXCLUSIVITE , jouissant d'une situation idéale avenue de la Folle Chanson, dans une rue sans-
issue, proche de l'Abbaye de la Cambre, un superbe appartement de caractère dans l' immeuble Art-Déco "Le palais de la Folle
Chanson" datant de 1928 dessiné par l'architecte Courtens. Les façades et espaces communs de l'immeuble sont classés et repris
au patrimoine architectural Bruxellois. Le bien comporte 3 façades et offre une superficie habitable de ± 170m², pour une
surface bâtie de ± 200m²(dont 2 caves et une chambre de bonne de ± 9.5m²). 2 terrasses COMMUNES de ± 75m² orientés Sud-Est
et Sud-Ouest, situées au 8ème et dernier étage. Le bien se compose comme suit; hall d'entrée, vestiaire et toilettes invités,
réceptions de ± 46m², cuisine full équipée, bureau/office, 3 chambres, 2 salles d'eau. Chambre de bonne au 7ème étage de ±
9.5m². 2 caves de ± 4m² en sous-sols. PEB F

Caractéristiques

GÉNÉRAL

Type	appartement	Commune	Ixelles
Le prix	€ 745.000	Surface habitable	170 m ²
Superficie terrain	795 m ²	Surface terrasse	150 m ²
Chambres à coucher	3	Salle de bains	1
Salle de douche	1	Étage	1
Les étages	7	Disponible	vanaf akte
Année de construction	1928	État	Bon état
Façades	2	Cuisine (type)	super-équipée
Bureau		Toilettes	3
Chauffage	condensation	Chauffage (type)	collectif
Quartier	résidentiel	Quartier	central
Ascenseur		Cave	
PEB	314 kW/m ²	Double vitrage	
EPC code	20250422-TEST	PEB catégorie	F

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Permis de construire Permis délivré	Sommaton et demande de recouvrement pas de correction juridique ou mesure administrative imposée
Destination urbaine zone d'habitat	Droit de préemption Il n'y a pas de droit de préemption pour l'aménagement du territoire
Permis de lotissement Permis de lotissement	 Zone inondable pas situé en zone inondable

FINANCIER

Taxe de propriété 516.62 €

